



Faire réseau en visio

Le 9 avril 2020 de 14h à 16h

L'évolution du droit à la formation

pour les acteurs de l'EEDD

En visioconférence avec MEET

Présents : Julien Berland (Merveilles et Nature), Nadège Fauvey (Région BFC Direction de l'Environnement), Emmanuel Redoutey (Coopilote), Fabienne Hebrard (DREAL BFC), Sarah Ancilotto (DREAL), Catherine Bohème, Lolita Barbier (jura découverte nature), Isabelle Lépeule, Jean-Marc Musset (LPO FC), Nicolas Debray, Salomon Awesso (Ireps Bourgogne-Franche-Comté), Jean-Luc Saulnier (CPIE Bresse du Jura)

Salariés GRAINE BFC : Amélie Hoang, Florian Houdelot, Frédéric Sergent

1. LE GRAINE s'investit dans la formation des acteurs de l'EEDD

Présentation du GRAINE et de ses membres à partir du diaporama joint en annexe.

La formation, est une des composantes du projet du GRAINE. Sur l'axe 1 à travers les rencontres, les journées d'échanges de pratiques, et sur l'axe 2 avec la dimension expérimentation et recherche menée au sein de la commission CERPE.

A titre d'exemple, le GRAINE a organisé en 2019 une formation sur l'outil **Guide théorique, pratique et éthique pour éclairer l'accompagnement au changement** accessible au téléchargement.

Enfin l'axe 4 sera présenté à la fin de cette visio-conférence.

2. La réforme de la formation professionnelle, quel impact pour les acteurs de l'EEDD et le GRAINE ?

Nous avons abordé essentiellement les modalités de financement de la formation par des prescripteurs autres que l'employeur ou le salarié. Les modalités seront développées dans la partie suivante.

Ensuite la réforme impacte plutôt les structures qui sont organismes de formation ou qui souhaitent le devenir. Ses structures doivent obtenir une certification afin de pouvoir proposer des formations "éligibles" aux fonds de formation.

Pour le GRAINE, cette réforme a été l'occasion de questionner notre stratégie de formation afin d'identifier plus précisément l'intérêt ou non que le GRAINE devienne un organisme de formation "certifié". Ce travail, en cours de formalisation devait être abordé à l'Assemblée Générale 2020 et présenté aux adhérents du réseau.

3. Présentation et échanges sur les différentes situations professionnelles pour avoir accès à la formation

Cette séquence est abordée avec "la carte mentale" jointe en complément du compte rendu ainsi que les précisions apportées par Jean Luc Saulnier sur "les dispositifs de financements de la formation professionnelle continue."

En synthèse, il y a 3 différentes possibilités de partir en formation et cela va dépendre du statut de la personne (salarié du privé, demandeur d'emploi, salarié du public).

4. Le Projet "accompagner la montée en compétences des professionnels de l'EEDD"

Ce projet conséquent pour le réseau est financé par l'Europe via le FSE, le Conseil Régional et la DREAL. Il est construit sur une période allant de juin 2019 à décembre 2020 et comprend 3 étapes qui ont été réalisées en 2019 et reconduites en 2020. L'objectif étant de pouvoir produire des résultats plus rapidement et ne pas attendre la fin de la démarche pour mettre en œuvre des actions.

En voici déjà quelques extraits :

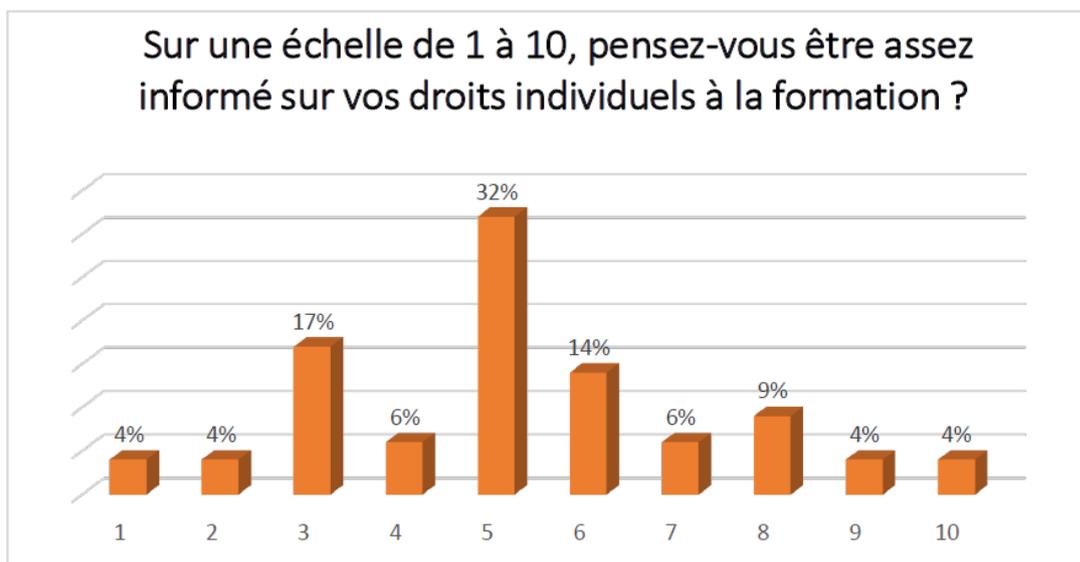
4.1. Diagnostic territorial des attentes et besoins

Plusieurs enquêtes ont été réalisées en 2019. Vous trouverez en annexe du compte rendu la synthèse de l'enquête individuelle, que nous avons rapidement regardé lors de la visioconférence.

Un élément important de cette enquête, en lien avec cette visioconférence est le point 4 de l'étude (page 9) et concerne l'information lié à la formation.

Le premier graphique nous montre que le niveau de connaissance des acteurs de l'EEDD sur leurs droits individuels à la formation est moyen (5 sur une échelle de 1 à 10).

C'est pourquoi nous avons initié cette visioconférence qui nous permettra ensuite de produire un document de synthèse sur les droits individuels à la formation qui sera envoyé à tous les acteurs de l'EEDD et accessible sur le site internet du GRAINE.



1 : Pas du tout
satisfait

10 : Compétement
satisfait

4.2. Co-construction d'une vision prospective

Cette étape, nous permet de travailler différents scénarios pour l'après 2020. C'est également ce point que nous souhaitons aborder avec les adhérents lors de la prochaine Assemblée générale.

Sans rentrer dans le détail, 3 pôles ont été identifiés tous en lien avec la montée en compétences des professionnels de l'EEDD :

- le pôle **Observatoire**, tableau de bord de l'EEDD qui permet de réaliser des enquêtes et des entretiens avec les acteurs de l'EEDD et les partenaires dans le but d'identifier les compétences et enjeux nouveaux.
- le pôle **Centre de ressource** qui permet d'accompagner les acteurs de l'EEDD sur les droits à l'accès à la formation, des outils de gestion des ressources humaines sur la formation... On retrouve également dans ce pôle les journées d'échanges de pratiques, les rencontres régionales qui sont des espaces de co-formation.
- le Pôle **Centre de formation** qui permet de développer de l'ingénierie de la formation et de proposer des formations sur des compétences nouvelles.

Sur ce dernier point, différents scénarios sont envisagés car le GRAINE n'est pas un organisme de formation.

4.3. Ingénierie de la formation

En 2020 le GRAINE va concevoir 8 formations gratuites de 2 à 3 jours. Quatre consultations à destination des acteurs de l'EEDD ont été envoyées en mars, elles concernent les formations suivantes :

1/ Accompagner les enseignants à l'éducation par le dehors

2/ Formation de formateurs, intervenir en formation

3/ Accompagner les collectivités territoriales pour développer des politiques qui prennent en compte le changement climatique

4/ Utiliser les outils collaboratifs dans les actions d'EEDD

Dans le contexte actuel, les dates ont été repoussées mais elles auront bien lieu avant la fin de l'année 2020. Nous vous communiquerons les dates ultérieurement.

Pour les 4 thématiques suivantes, la commission formation a été sollicitée afin de mettre en place un petit groupe de formateurs qui travaillera sur les cahiers des charges durant ce printemps. Les formations seront proposées en 2021.

5/ Accompagner les collectivités territoriales pour favoriser la démocratie environnementale, pour mobiliser les habitants pour l'avenir d'un territoire

6/ Acquérir des pratiques innovantes pour toucher le citoyen dans son quotidien, sur ces lieux de vie

7/ Intervenir auprès des collégiens et lycéens sur les questions socialement vives (changement climatique, environnement et santé, résilience...)

8/ Formation d'accompagnateur, comment accompagner ?

5. Échanges avec les participants

Emmanuel Redoutey : le CPF est récent avant il y avait le DIF, quelle démarche doit-on faire pour transformer son DIF en CPF ?

Jean-Luc Saulnier : Démarche à suivre : se connecter à [la plateforme en ligne de l'état](#), créer un compte avec votre numéro de sécurité sociale, vous rendre dans votre compte d'activité, y indiquer le volume horaire que vous avez cumulé, et déclarer vos heures du DIF : elles seront transformées en euros. Vous avez jusqu'au 31/12/2020 pour faire le transfert.

Lolita Barbier : connaît-on le plafond pour le CPF ?

Jean-Luc Saulnier : on acquiert 500€ par an dans la limite d'un plafond 5000€

Jean-Marc : comment connaît-on ses heures de DIF ?

Jean-Luc Saulnier : Elles sont normalement présentes sur votre fiche de paie, ou il faut demander à votre employeur.

Lolita Barbier : Sur mon compte, j'ai des heures de droits d'agente public : puis-je les cumuler avec les euros, pour que le tout me finance une formation ?

Nicolas Debray : Possibilité de financement via l'AIF, mais cela dépend de l'agence pôle emploi

Catherine Bohème : Outre l'état, le Conseil Régional ne finance pas aussi de la formation ?

Jean-Luc Saulnier : le Conseil Régional achète des places dans certaines formations (il s'agit de formations longues). Il faut donc voir avec votre conseiller Pôle Emploi si la Région a acheté des places dans la formation voulue. Dans notre domaine, la Région finance le BPJEPS EEDD, la formation Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement : éco-interprète et d'autres...

Lolita Barbier : et pour les auto-entrepreneur, c'est comme pour les demandeurs d'emploi ?

Emmanuel Redoutey : Le fond FIF-PL Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux, financé par la Contribution à la Formations Professionnelle. Le FIF PL peut prendre en charge la formation jusqu'à un plafond de 900 euros. [Plus d'infos](#)

Emmanuel Redoutey : J'ai répondu l'année dernière à l'enquête sur les attentes et besoins en formation, dois-je répondre de nouveau ?

Frédéric Sergent : oui, cela permet d'actualiser les données, notamment de quand date votre dernière formation.

Catherine Bohème : Objectif : seulement "monter en compétences " donc sur mon emploi actuel ? Ou s'agit-il de vérifier ensuite la création de nouveaux emplois ?

Frédéric Sergent : nous avons des contraintes liées au financement FSE de ce projet très ciblé. Les formations proposées sont ouvertes aux acteurs EEDD en priorité mais elles sont en général ouvertes à d'autres personnes (demandeurs d'emplois, bénévoles d'association...). Nous développons un partenariat avec l'éducation nationale pour que les enseignants puissent participer à certaines formations qui seront inscrites au Plan Académique de Formation.

Salomon Awesso : La difficulté au niveau de l'éducation nationale c'est la disponibilité des professionnels. Besoin de relais, professionnels, intervenants extérieurs. Les professionnels de l'Ireps peuvent participer à ces formations ? Nous accompagnons régulièrement les démarches de

développement durable en établissements scolaires. Un besoin de montée en compétences sur les sujets de l'EEDD

Frédéric Sergent : Nous avons aussi des difficultés en terme de relais de l'information avec les enseignants qui n'ont pas toujours la visibilité sur l'offre. Oui en effet, les professionnels de l'Ireps peuvent participer à nos formations.

Isabelle Lépeule : le GRAINE met en place des formations expérimentales, il développe des formations en incitant les formateurs à répondre à la consultation à plusieurs afin de multiplier les compétences.

Emmanuel Redoutey : concernant la possibilité du GRAINE à devenir organisme de formation, il faut fixer une échéance sur sa posture à mi-2021. Un réseau ne fait pas ce que font ses adhérents mais fait ce que ces adhérents ne peuvent pas faire seuls ! Je propose un vote à l'AG pour poser le cadre pour pouvoir avancer ensuite.

Nadège Fauvey : je tiens à soulever le travail approfondi du GRAINE sur la formation. Ce n'est pas le rôle de la Région de trancher sur la possibilité du GRAINE à devenir organisme de formation. Il faut en effet poser une échéance pour décider. Pour info : des associations maintiennent leur AG par votes à distance

Frédéric Sergent : actuellement c'est le conseil d'administration du GRAINE qui travaille sur cette question. Il était déjà prévu un temps de travail pour l'Assemblée générale mais qui a été repoussée.

Dans tous les cas la décision sera prise avant la fin de l'année 2020.

Isabelle Lépeule : il existe une commission [formation](#) au GRAINE, elle n'est pas très active en ce moment. Si vous êtes intéressé, on peut vous ajouter à la mailing-list.

Catherine Bohème : les formateurs, sont-ils adhérent à une structure nationale ou comme formateur indépendant. Ou simplement ce sont des personnes ressources dans leurs structures adhérentes au GRAINE.

Frédéric Sergent : on a des personnes physiques adhérentes qui sont formateur(trice), par contre nous n'avons pas une liste de tous les formateurs. Exemple si une association X fait de la formation, nous n'avons pas les coordonnées de tous les formateurs de cette structure mais uniquement celle du référent.

« Accompagner la montée en compétences des professionnels de l'EEDD 2019-2020 »



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014 -2020